

Résultats annuels 2013

Le 14 février 2014 – SYSTRAN annonce ce jour ses résultats pour l'année 2013 (période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013).

Données consolidées et auditées (*) (en milliers d'Euros)	2013 (IFRS)	2012 (IFRS)	Variation annuelle 2013 / 2012
Chiffre d'affaires	10 722	10 180	+ 5,3%
Résultat opérationnel courant	980	82	+ 1095%
<i>En %</i>	<i>9,1%</i>	<i>0,8%</i>	
Résultat net (part du Groupe)	579	745	- 22,3%
<i>En %</i>	<i>5,4%</i>	<i>7,3%</i>	

(*) Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 février 2014

Le chiffre d'affaires consolidé pour l'exercice 2013 s'élève à 10 722 milliers d'Euros, en augmentation de 5,3% par rapport à 2012. L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique par la forte augmentation de l'activité **Édition de logiciels**.

Sur l'exercice, les charges de personnel et les achats et autres charges externes ont diminué respectivement de 5,9% et 2,8% par rapport à l'exercice 2012. Sur l'exercice un crédit d'impôt recherche a été comptabilisé en « autres produits courants » pour un montant de 759 milliers d'Euros contre 774 milliers d'Euros en 2012.

Compte-tenu de ces éléments, le résultat opérationnel courant s'élève à 980 milliers d'Euros sur l'exercice 2013 contre 82 milliers d'Euros en 2012.

Le résultat opérationnel ressort à 35 milliers d'Euros contre 14 milliers d'Euros en 2012 compte-tenu de la comptabilisation d'une provision pour risques relative au litige avec la Commission européenne. Le résultat financier ressort positif à 452 milliers d'Euros.

Le résultat net consolidé de l'exercice s'élève à 579 milliers d'Euros contre 745 milliers d'Euros en 2012.

Les capitaux propres s'élèvent à 15,3 millions d'Euros, contre 14,8 millions d'Euros au 31 décembre 2012. La trésorerie au 31 décembre 2013 s'élève à 13,7 millions d'Euros contre 22,9 millions d'Euros un an plus tôt. Cette différence est due au remboursement à la Commission européenne de l'indemnité de 12 millions d'Euros conformément à l'arrêt de la Cour du 18 avril 2013 qui a annulé la décision du Tribunal du 16 décembre 2010.

La dette financière du Groupe s'élève à 0,98 million d'Euros au 31 décembre 2013 contre 0,39 au 31 décembre 2012.



Activité de l'année 2013

Données consolidées (en milliers d'Euros)	2013	En% du total	2012	En% du total	Variation 2013/2012
Edition de logiciels	6 929	64,6%	5 051	49,6%	+37,2%
Services Professionnels	3 793	35,4%	5 129	50,4%	-26,0%
Chiffre d'affaires consolidé	10 722	100,0%	10 180	100,0%	+5,3%

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 10,7 millions d'Euros, en hausse de 5,4% par rapport à l'exercice 2012. Il se répartit entre 6,9 millions d'Euros pour l'activité **Edition de logiciels** et 3,8 millions pour l'activité **Services Professionnels**.

Les ventes de licences sur l'exercice 2013 s'élèvent à 6,9 millions d'Euros et représentent environ 64,6% du chiffre d'affaires total. Elles sont en hausse de +37,2% par rapport à 2012 en raison de la vente de nouvelles licences en Europe et aux Etats-Unis, notamment aux agences gouvernementales américaines.

Les ventes de **Services Professionnels** s'élèvent à 3,8 millions d'Euros et représentent environ 35,4% du chiffre d'affaires total. Elles sont en baisse de -26,0% par rapport à l'exercice 2012, en raison notamment de la baisse des commandes des agences gouvernementales américaines à notre filiale SYSTRAN Software Inc.

Le groupe réalise plus de la moitié de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis. La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique est présentée dans le tableau ci-dessous.

Par zone géographique d'implantation des actifs (en milliers d'Euros)	Exercice 2013	Exercice 2012
Europe	4 877	4 474
Amérique du Nord	5 845	5 706
Autres zones géographiques		
Chiffre d'affaires total	10 722	10 180

Perspectives

En 2014, SYSTRAN va renforcer ses équipes commerciales pour développer l'ensemble de ses activités et va compléter son offre de produits et services par de nouveaux services en ligne dédiés aux entreprises.

Au 31 décembre 2013, les produits constatés d'avance, correspondants à des ventes de licences déjà réalisées mais non comptabilisées en chiffre d'affaires, s'élèvent à environ 1,0 millions d'Euros contre 1,5 millions d'Euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013, le montant total des commandes de prestations de **Services Professionnels** acquises mais non exécutées s'élève à 2 millions d'Euros contre 1,8 million d'Euros au 31 décembre 2012. SYSTRAN anticipe néanmoins une baisse de son niveau d'activité de **Services Professionnels** avec les administrations américaines ainsi que de son activité de recherche cofinancée en France (*Cofunded*).



Projet d'Offre Publique d'Achat par CSLI

Par communiqué de presse du 20 décembre 2013, SYSTRAN a annoncé :

- que les dirigeants et actionnaires de référence avaient conclu avec la société de droit coréen CSLI Co. Ltd., un accord relatif à la cession de l'intégralité de leur participation dans le capital de SYSTRAN représentant environ 35.79 % du capital, au prix de 5 euros par action ;
- que cette acquisition restait soumise à des conditions suspensives usuelles et notamment à l'obtention des autorisations administratives, en France et aux Etats-Unis, au titre du contrôle des investissements étrangers ;
- que conformément aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, CSLI déposerait, dans les jours suivant le règlement-livraison des blocs d'actions ainsi cédés, un projet d'offre publique d'achat sur le solde des actions au même prix de 5 euros par action. Cette offre publique devrait avoir lieu au cours du premier semestre 2014.

Litige avec la Commission européenne

Le 18 avril 2013, la Cour de Justice de l'Union européenne a annulé l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne par lequel il avait condamné la Commission à verser à SYSTRAN SA une indemnité forfaitaire de 12.001.000 Euros en réparation de son préjudice subi.

SYSTRAN S.A. et SYSTRAN Luxembourg ont été condamnées à supporter les dépens exposés par la Commission européenne devant la Cour de Justice de l'Union européenne, ainsi que devant le Tribunal de l'Union européenne.

SYSTRAN a remboursé à la Commission européenne la somme de 12.001.000 Euros et a comptabilisé une provision pour les dépens.

A la suite de cette décision du 18 avril 2013, SYSTRAN a engagé une nouvelle action à l'encontre de la Commission européenne devant les tribunaux luxembourgeois. Une assignation a été délivrée à la Commission européenne le 19 juin 2013. Dans cette affaire N° 157000, la VIIIème Chambre du Tribunal d'arrondissement du Luxembourg a accordé à la Commission européenne un délai jusqu'au 18 février 2014 pour déposer ses conclusions.

Par ailleurs, la Commission européenne a réclamé à SYSTRAN des intérêts compensatoires, pour lesquels SYSTRAN a comptabilisé une provision. SYSTRAN a contesté cette demande et a introduit un recours en annulation contre cette décision devant le Tribunal de l'Union européenne. Dans cette affaire T-481/13-14, la Commission européenne a déposé son mémoire en défense le 28 novembre 2013. SYSTRAN a déposé son mémoire en réplique le 21 janvier 2014.



A propos de SYSTRAN

SYSTRAN est l'un des acteurs historiques des technologies de traduction automatique et commercialise des solutions et produits innovants pour les postes individuels, les applications d'entreprise et les services en ligne qui facilitent la communication multilingue grâce à 52 paires de langues et 20 dictionnaires-métiers.

Avec plus de 40 années de recherche et développement, SYSTRAN est la technologie de traduction de référence pour des sociétés multinationales, les grands acteurs Internet et les organisations publiques.

Les produits et solutions SYSTRAN améliorent la qualité de la communication multilingue et la productivité dans des contextes professionnels aussi variés que les relations B2B et B2C, en fournissant des traductions instantanées pour les moteurs de recherche, la gestion de contenu, le support client, le commerce électronique et les échanges collaboratifs intra et interentreprises.

SYSTRAN a son siège en France et une filiale à San Diego, en Californie (Etats-Unis).

SYSTRAN (Code ISIN FR0004109197, Bloomberg : SYST NM, Reuters : SYTN.LN) est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Pour plus d'informations visitez le site www.systransoft.com ou www.systran.fr

Contact

Dimitris SABATAKAKIS, Président-Directeur Général
Téléphone: +33 (0)1 44 82 49 00 Fax: +33 (0)1 44 82 49 01
Email : sabatakakis@systran.fr

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2014 sera publié le 7 mai 2014.

Vous pouvez télécharger ce communiqué sur :
<http://www.systran.fr/systran/investisseurs/communiqués-de-presse>



<i>(en milliers d'Euros)</i>	Exercice 2013 (12 mois)	Exercice 2012 (12 mois)	Exercice 2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires	10 722	10 180	10 587
Achats et autres charges externes	(3 181)	(3 272)	(2 974)
Charges de personnel	(6 672)	(7 089)	(6 860)
Impôts et taxes	(262)	(235)	(224)
Dotations (nettes) aux amortissements et aux provisions	(318)	(342)	(346)
Autres produits et charges courants ⁽²⁾	691	840	886
Résultat opérationnel courant	980	82	1 069
Autres produits opérationnels	12 001	26	0
Autres charges opérationnelles	(12 946)	(94)	(228)
Résultat opérationnel	35	14	841
Coût de l'endettement financier net	385	528	346
Autres produits financiers	77	55	7
Autres charges financières	(10)	(16)	(46)
Résultat financier	452	567	308
Résultat avant impôts	487	581	1 148
Impôts sur les résultats	92	164	(450)
Résultat net de l'ensemble consolidé	579	745	698
Part des minoritaires	0	0	0
Résultat net (part du Groupe)	579	745	698
Résultat net par action			
<i>Sur la base du nombre moyen d'actions en circulation :</i>			
- nombre d'actions	7 153 604	7 663 145	7 845 088
- en Euros par action	0,08	0,10	0,09